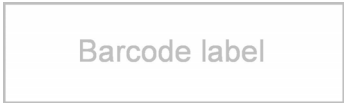


## Vos prestations en espèces ou votre aide alimentaire DSHS

### Your DSHS Cash or Food Benefits

	NOM DU CLIENT (CHEF DE FAMILLE)
	NUMÉRO D'IDENTIFIANT CLIENT
<b>Allocations en espèces DSHS</b> <b>Allocation pour familles nécessiteuses TANF, prestations en espèces pour les réfugiés, prestations en espèces ABD, Détournement</b>	<b>Aide alimentaire DSHS</b>
<p><input type="checkbox"/> <b>But</b> DSHS offre des prestations en espèces aux résidents aux faibles revenus qui ont droit à des programmes d'aide publique. Ces prestations aident à régler les dépenses ordinaires (RCW 74.04.770).  Les allocations en espèces TANF doivent être utilisées seulement pour les enfants à votre charge. Nous pouvons exiger des preuves que vous utilisez votre aide TANF pour les besoins de vos enfants (RCW 74.12.260).</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> <b>Usage approprié</b> Vous pouvez utiliser votre aide en espèces pour les dépenses ordinaires, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement</li> <li>• Carburant</li> <li>• Alimentation</li> <li>• Transport</li> <li>• Habillement</li> <li>• Entretien du logement</li> <li>• Hygiène personnelle</li> <li>• Dépenses liées à l'emploi</li> </ul> <hr/> <p><input type="checkbox"/> <b>Usage illégal</b> En vertu de RCW 74.08.580, il n'est pas légal d'utiliser vos cartes de virement électronique de prestations (EBT) ou les espèces des cartes EBT pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouer à des jeux d'argent. Jouer à des jeux d'argent comprend : les tickets de loterie, les jeux d'étiquettes à tirer, les cartes perforées, le loto, les courses hippiques, les jeux de casino, et les autres jeux de hasard, comme définis dans la directive RCW 9,46, 67,16 et 67,70.</li> <li>• Acheter des services de tatouage, piercing, ou d'art corporel.</li> <li>• Acheter des cigarettes ou du tabac.</li> <li>• Acheter des boissons alcoolisées.</li> <li>• Acheter des biens ou des services dans des :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tavernes.</li> <li>○ Des magasins de vente de bières ou de vins, sauf en cas d'autorisation comme vendeur SNAP ou WIC.</li> <li>○ Des boîtes de nuit.</li> <li>○ Des sociétés de caution.</li> <li>○ Des établissements de jeux.</li> <li>○ Des lieux de divertissement pour adultes avec spectacles érotiques.</li> <li>○ Tout lieu où ne sont pas autorisées les personnes de moins de 18 ans.                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par exemple, les détaillants de marijuana où la marijuana et/ou des produits à base de marijuana sont vendus.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> <b>But</b> Les programmes d'aide alimentaire DSHS comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aide alimentaire de base.</li> <li>• Le Programme d'aide alimentaire pour les immigrants légaux (FAP).</li> <li>• Le Projet de demande combinée (Washington Combined Application Project) (WASHCAP).</li> <li>• L'aide alimentaire transitoire (Transitional Food Assistance) (TFA).</li> </ul> <p>Ces programmes fournissent une aide aux personnes aux faibles revenus pour acheter de la nourriture avec des cartes de virement électronique de prestations (EBT).</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> <b>Usage approprié</b> Les membres de votre foyer et vous-même pouvez utiliser vos prestations alimentaires pour acheter de la nourriture chez un détaillant agréé par l'USDA, le Service de l'alimentation et de la nutrition (Food and Nutrition Service) (FNS).</p> <p>Vous pouvez utiliser vos prestations pour acheter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du pain et des céréales.</li> <li>• Des fruits et des légumes.</li> <li>• Du fromage, du lait et des produits laitiers.</li> <li>• De la viande, du poisson, de la volaille et des oeufs.</li> <li>• La plupart des aliments autres que les aliments préparés chauds.</li> <li>• Les graines et les plantes qui produisent des aliments.</li> </ul> <hr/> <p><input type="checkbox"/> <b>Usage illégal</b> Il est illégal de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les prestations alimentaires pour autre chose que l'achat de nourriture pour les membres du foyer éligibles.</li> <li>• Vendre, ou essayer de vendre, votre carte EBT.</li> <li>• Echanger vos prestations, ou les aliments achetés avec votre carte EBT, contre quelque chose de valeur (trafic). Des exemples de trafic illégal comprennent l'échange de prestations alimentaires contre des espèces, des drogues ou des armes.</li> <li>• Donner vos prestations à une personne qui ne fait pas partie de votre foyer.</li> <li>• Utiliser vos prestations alimentaires pour acheter des articles non alimentaires. Des exemples comprennent les cigarettes, le tabac, la bière, le vin, les alcools, les articles ménagers, le savon, les produits en papier, les vitamines, les médicaments ou les aliments pour animaux domestiques.</li> <li>• Utiliser vos prestations alimentaires pour payer des acomptes.</li> </ul>



<b>Allocations en espèces DSHS</b> <b>Allocation pour familles nécessiteuses TANF, prestations en espèces pour les réfugiés, PWA, prestations en espèces ABD, Détournement</b>	<b>Aide alimentaire DSHS</b>
<p><input type="checkbox"/> <b>Pénalités pour usage illégal</b></p> <p>Si vous utilisez votre carte EBT ou des espèces de votre carte EBT de manière illégale ou inappropriée, nous pouvons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner un bénéficiaire de protection pour gérer vos allocations en espèces.</li> <li>• Exiger des preuves que vous utilisez vos allocations pour les enfants à votre charge.</li> <li>• Mettre fin à vos prestations en espèces.</li> <li>• Engager des procédures judiciaires, notamment des poursuites criminelles.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Frais de distributeur automatique de billets pour les retraits EBT</b></p> <p>Lorsque vous utilisez votre carte EBT pour effectuer des retraits en espèces à un distributeur automatique de billets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le propriétaire du distributeur automatique de billets ou la banque opérant l'appareil peut vous facturer des frais supplémentaires.</li> <li>• Le département ne paie ni ne rembourse ces frais.</li> <li>• Vous pouvez obtenir des espèces dans des magasins sans frais.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> <b>Pénalités pour usage illégal</b></p> <p>Si vous utilisez intentionnellement vos prestations alimentaires de manière illégale, vous pouvez être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligé de rembourser les montants de prestations qui ont fait l'objet d'un trafic.</li> <li>• Exclu et perdre vos prestations : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour un an au moins.</li> <li>○ Jusqu'à la suspension à vie.</li> <li>○ Exclu même si vous déménagez dans un autre Etat.</li> </ul> </li> <li>• Passible d'amendes.</li> <li>• Passible de procédures judiciaires, notamment de poursuites criminelles.</li> </ul> <p>DSHS coopèrera avec les autorités de l'Etat, locales et fédérales, pour poursuivre les affaires de trafic de prestations alimentaires.</p>
<p>En signant ci-dessous, je reconnais que l'usage approprié et légal des prestations en espèces et alimentaires DSHS a été expliqué. Je comprends l'usage approprié des prestations et les sanctions pour usage illégal. Je comprends que mes droits aux prestations DSHS ne seront pas affectés si je ne signe pas ce formulaire. Si vous ne signez pas ce formulaire, vous serez passible de sanctions du programme ou de sanctions pénales pour usage illégal de prestations.</p> <p>Je comprends que ma carte EBT fournit à DSHS un historique de mes transactions, notamment les lieux où j'utilise ma carte. Je comprends que DSHS utilisera ces informations et mon historique de demandes de remplacement des cartes, pour enquêter sur un usage inapproprié des prestations en espèces ou alimentaires.</p>	
SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE

Refus de signer; Initiale du personnel DSHS \_\_\_\_\_